

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20381

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Turquois, M. Isaac-Sibille, Mme Bergantz, Mme Maud Petit, Mme Josso, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« trois cents »

le mot :

« cinquante ».

II. – En conséquence substituer aux alinéas 17 et 18 les sept alinéas suivants :

« IV. – Les dispositions du I s’appliquent à compter du :

« 1° 1^{er} novembre 2023 pour les entreprises d’au moins 1 000 salariés ;« 2° 1^{er} juillet 2024 pour les entreprises comprises entre 300 salariés et 1 000 salariés ;« 3° 1^{er} juillet 2025 pour les entreprises comprises entre 50 salariés et 300 salariés »

« V. – Les dispositions du II du présent article s’appliquent à compter du :

« 1° 1^{er} novembre 2023 pour les entreprises d'au moins 1000 salariés ;

« 2° 1^{er} juillet 2024 pour les entreprises comprises entre 300 salariés et 1 000 salariés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif prévoit en son article 2 la création d'un index senior qui a pour but d'accroître, par une plus grande transparence, l'emploi des seniors. Le texte initial de l'article prévoit que cet index senior sera obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés, reprenant le seuil existant pour l'application des obligations en matière Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

Les députés démocrates proposent d'abaisser ce seuil à 50 salariés.